

Recherches sociographiques



Gérald FORTIN et Lucie PARENT, *Les M.R.C. et leur capacité d'expansion*

Marc-André Lessard

Volume 25, numéro 2, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056107ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056107ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lessard, M.-A. (1984). Compte rendu de [Gérald FORTIN et Lucie PARENT, *Les M.R.C. et leur capacité d'expansion*]. *Recherches sociographiques*, 25(2), 320–321.
<https://doi.org/10.7202/056107ar>

Terminons par une question. Qui choisit son lieu de résidence ? Qui est tout simplement trié, et aiguillé vers son dû de résidence ?

Marc-André LESSARD

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Gérald FORTIN et Lucie PARENT, *Les M.R.C. et leur capacité d'expansion*, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1983, 80p. (« Études et documents », 38.)

Quatre-vingts pages seulement mais quatre-vingts pages fort importantes pour tous ceux qui s'intéressent aux questions municipales ou régionales, à la technocratie et à la participation. Les municipalités régionales de comtés, ce premier aboutissement concret et durable, semble-t-il, sur l'ensemble du territoire, d'une longue série de débats, d'expériences et parfois de luttes pour la régionalisation.

Les auteurs ont suivi le processus de création des M.R.C. depuis le début, c'est-à-dire depuis la promulgation de la loi 125. Leurs premières hypothèses prévoyaient deux types opposés de M.R.C. : 1. des M.R.C. dites d'appartenance se fondant sur le principe d'homogénéité et qui s'attacheraient à conserver l'acquis en négligeant les nouvelles fonctions qu'on leur proposerait ; 2. des M.R.C. dites polaires qui se fonderaient sur le principe de polarité et qui, visant le développement, assumerait de nouvelles responsabilités. À l'observation, cette hypothèse s'est effondrée : homogénéité, polarité et attitude à l'égard du développement variaient trop faiblement d'une M.R.C. à l'autre pour qu'on en pût conclure quoi que ce fût, encore moins dégager des types.

Ayant noté l'importance des conflits entre les municipalités rurales et les municipalités urbaines, les deux chercheurs se concentrent alors sur cette question, toujours avec l'espoir d'en arriver à une typologie significative. Mais les conflits entre les villes et les conflits entre les municipalités rurales, quelques autres aussi, se sont avérés si importants que l'on a dû relativiser beaucoup l'opposition ville-campagne. Cette analyse « infructueuse » est toutefois riche d'indications sur les intérêts et les sensibilités en présence.

Finalement, les M.R.C. étant implantées, les auteurs ont porté leur attention sur le fonctionnement de ces nouvelles institutions. Cinq variables sont retenues : 1. l'approche privilégiée pour la confection du règlement de contrôle intérimaire ; 2. l'approche privilégiée pour la réalisation du schéma d'aménagement ; 3. les fonctions en régie ; 4. la place occupée par les organismes du milieu ; 5. la vision du développement.

De l'analyse résultent trente-neuf groupes de M.R.C. qu'on réduit à sept types en continuité depuis le plus participationniste jusqu'au plus technocratique, les deux types extrêmes étant les plus représentés. Par la suite, les sept types sont mis en rapport avec une série de variables indépendantes. Principales observations : les M.R.C. technocratiques se trouvent dans ou autour des centres urbains et industriels, les M.R.C. participationnistes se trouvent en périphérie éloignée ; les M.R.C. technocratiques sont plus densément peuplées, les participationnistes le sont moins ; il y a plus de villes, et plus de grandes villes que de petites, dans les M.R.C. technocratiques, alors que l'inverse prévaut dans les M.R.C. participationnistes. Nous simplifions intentionnellement les énoncés.

Enfin, voici quelques observations non mesurées pouvant constituer d'excellentes hypothèses de travail : plus de dynamisme là où les conseils de comté étaient déjà plus actifs ; plus de participation en périphérie, là où des organismes de développement existaient en plus ou moins

grand nombre ; influence de la personnalité politique des personnes impliquées dans les M.R.C. ; le fonctionnarisme des villes explique le caractère technocratique des M.R.C. les plus urbaines. Nous simplifions toujours.

La recherche va se poursuivre par l'étude d'une douzaine de cas représentant les sept types.

Aussi bien en rejetant leurs premières hypothèses qu'en construisant et analysant leur typologie, Gérard Fortin et Lucie Parent dressent une synthèse très pertinente de la question de la régionalisation. Pourquoi l'expérience des M.R.C. a-t-elle réussi plutôt que d'autres ? Parce qu'elle est l'aboutissement naturel d'une évolution. Il nous faut déchiffrer celle-ci. Le travail de Fortin et Parent nous ouvre de bonnes pistes.

Marc-André LESSARD

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Pierre MORISSET, *Les coopératives d'habitation neuve : difficultés de réalisation pour les membres promoteurs*, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1982, 159p. (« Études et documents », 33.)

La recherche dont ce cahier rend compte avait un but très pratique : « Elle vise, écrit l'auteur, à connaître les difficultés, pour des citoyens plus ou moins profanes en la matière, de réaliser leur projet neuf d'habitation en coopérative sans but lucratif, en vue d'en informer les futurs coopérateurs. Elle vise également à informer la S.C.H.L. et la S.H.Q. des constatations qui pourraient influencer les programmes d'habitation et leur application dans l'avenir. »

Nous sommes donc mis en présence d'un inventaire de difficultés. Il a été dressé à l'aide d'un questionnaire soumis aux personnes les plus impliquées dans sept coopératives, que l'on a choisies de façon à ce que les diverses régions, l'urbain et le rural soit représentés et en s'assurant que les personnes âgées et les ménages avec enfants soient suffisamment présents, car ce sont les groupes les plus concernés par le logement social. Ce questionnaire porte sur quatre grands thèmes correspondant aux étapes de réalisation d'un projet : 1. formation du groupe et démarches administratives ; 2. développement architectural du projet ; 3. construction du projet ; 4. gestion de la coopérative après la construction. Chaque thème est subdivisé en sous-thèmes, dix-neuf, dix, treize et vingt respectivement.

Le rapport se présente comme suit : en première partie, sept monographies suivant le plan du questionnaire ; en seconde partie, une synthèse des difficultés rencontrées, toujours selon le même plan ; quatre annexes sur les recommandations aux promoteurs et aux organismes gouvernementaux concernés, sur la contribution des groupes et individus promoteurs de coopératives d'habitation neuves et sur la disponibilité des fonds à la S.C.H.L.

Pour les chercheurs, ce cahier servira surtout à formuler des questions ou des hypothèses et à dresser des listes préliminaires de variables significatives.

Marc-André LESSARD

*Département de sociologie,
Université Laval.*